



## Les PRESTATIONS D'APPUI SPECIFIQUES

### TROUBLES COGNITIFS (PAS TCO)



Les marchés PAS sont portés par des prestataires dits "experts", qui ont développé des pratiques relatives à cette typologie.

I-COG porte les PAS Troubles Cognitif (TCO) 13 depuis l'ouverture du marché en 2018.

Sous respect des conditions du marché, les prestations réalisées sont totalement financées par les fonds de l'AGEFIPH et du FIPFP.

Nos équipes sont mobiles et présentes sur l'ensemble du département.

#### **Objectifs des PAS : sécurisation, compensation. En situation d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi.**

Appuyer un référent de parcours prescripteur pour sécuriser les parcours, mettre en évidence des points de vigilance, valoriser les potentiels, préconiser des aménagements, des compensations. Répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne, dans des situations identifiées par les prescripteurs-référents de parcours :

- évaluation du profil de la personne (forces, fragilités).
- élaboration / validation d'un projet professionnel.
- appui dans la réalisation d'un projet professionnel.
- recherche/mise en œuvre de solutions de maintien.

Accompagner le bénéficiaire afin qu'il devienne acteur de son accompagnement. Accompagner des employeurs, des organismes de formation dans leur accueil de bénéficiaires en situation de handicap.

#### **Les ressources d'I-COG : la pluridisciplinarité.**

Les prestations d'I-COG reposent sur les savoir-faire de psychologues (neuropsychologues, ergonome) et de chargés d'insertion spécialistes.

*Nous collaborons également avec ICOM PROVENCE concernant les préconisations de solutions numériques.*

### **Les conditions :**

- le bénéficiaire doit justifier d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé valide (RQTH) ou d'un récépissé de dépôt de dossier ou d'une pension d'invalidité.
- le bénéficiaire doit relever du milieu ordinaire (versus milieu protégé).
- les PAS ne peuvent être activées que dans le cadre de situations de Formation Professionnelle (versus Formation Initiale).
- un prescripteur doit être en amont de la démarche.

### **Qui sont les prescripteurs ?**

- le POLE EMPLOI, le CAP EMPLOI et les MISSIONS LOCALES.
- les employeurs de la Fonction Publique bénéficiant d'une convention avec le FIPHFP.

### **Les types d'étiologies que nous accompagnons le plus fréquemment :**

- *Troubles des apprentissages, dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie...*
- *Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H)*
- *Troubles du Spectre de l'Autisme de haut niveau (TSA)*
- *Conséquences de lésions cérébrales (TC, AVC)*
- *Conséquences de maladies neurodégénératives : Sclérose en Plaques par exemple.*

**Si le bénéficiaire ou le patient n'a pas bénéficié d'un diagnostic**, il peut présenter des signes de difficultés relatives aux fonctions cognitives affectant par exemple : la mobilisation des capacités d'attention, les habiletés de mémorisation, d'anticipation et de planification d'actions, les capacités de raisonnement, de contrôle, la vitesse de traitement, les habiletés de communication...

### **Comment en bénéficier ?**

- remplir les conditions énoncées précédemment.
- réaliser les démarches pour être accompagné par un référent de parcours prescripteur (liste énoncée plus haut) et/ ou échanger avec un potentiel prescripteur. Lui proposer de nous contacter.

### **OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS CONTACTER :**

Pour obtenir notre GUIDE PRESCRIPTEUR : demande à [contact@i-cog.fr](mailto:contact@i-cog.fr)

Site : [www.i-cog.fr](http://www.i-cog.fr)

Questions générales : formulaire de contact sur le site / [contact@i-cog.fr](mailto:contact@i-cog.fr) / 07 82 64 14 17

Questions plus spécifiques, contact Direction : Elodie REMY-LOPEZ / 06 11 28 89 60 / [elodie.remy-lopez@i-cog.fr](mailto:elodie.remy-lopez@i-cog.fr)